

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE وزار<u>ة الم</u>اليــة المديريــة العــامة للمحاسبــة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

مديرية ألتنظيم والتنفيذ المحاسبي للميزانيات

N° 26 10/06/2010

ERRATUM A L'INSTRUCTION N° 21 DU 18 MAI 2010

Page 03

2 éme paragraphe

<u>Au lieu de</u>: Compte n° 510.005/002

Lire: compte n° 510.005/001

6 éme paragraphe

- Au lieu de : compte n° 510. 001/001

- Lire: compte n° 510.005/002

Le reste sans changement.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

DESTINATAIRES:

Pour exécution :

- Trésorerie centrale
- trésorerie de la wilaya d'Alger
- -Trésoreries de wilaya.

Pour information:

- Cour des comptes
- Inspection générale des finances
- Direction générale de budget
- Inspection des services comptables
- Ministère de la justice (direction de l'Administration des moyens)
- Agence comptable centrale du trésor
- Directions régionales du Trésor (et communication aux trésoreries des communes et trésoreries des établissements publics hospitaliers).